



Paris le 2 octobre 2014,

DECLARATION PRELIMINAIRE DE L'UNSA-SPJJ AU CTIR

ILE-DE-DE-FRANCE ET OUTRE-MER

Monsieur le directeur interrégional,

Vous avez souhaité nous réunir aujourd'hui et demain d'une part sur des sujets relatifs à l'Outre-mer, d'autre part sur une multitude de sujets disparates et beaucoup trop nombreux pour être traités de manière approfondie. A plusieurs reprises, depuis votre prise de fonction, nous vous avons alerté sur les difficultés à présenter de trop nombreux sujets en CTIR.

En outre, il nous paraît essentiel que ces dossiers soient à la disposition des organisations professionnelles au moins 15 jours avant la tenue du comité technique (comme cela se fait en CTC). Ainsi, des réunions préalables au CTIR auraient pu être programmées afin de préparer utilement les questions qui nous sont soumises.

En effet, il est impératif que les organisations professionnelles aient le temps d'étudier les documents et de consulter les personnels qu'ils représentent.

Nous vous rappelons également l'engagement de la DIR, de tenir chaque année un CTIR spécifique sur l'Outre-mer. Nous considérons que la tenue d'un même CTIR sur deux jours ne respecte pas cet engagement.

Nous trouvons aussi inacceptable que le compte rendu du dernier CTIR ne soit pas disponible et n'ait pas été soumis à l'approbation de l'organisation syndicale qui faisait le secrétariat. Nous demandons instamment que ces comptes rendus soit diffusés à tous les personnels comme vous vous y êtes engagé il y a déjà bien longtemps.

Pour ces raisons, les conditions d'un bon déroulement du CTIR ne sont pas réunies aujourd'hui.